

## Élection législatives 2022 – lettre ouverte aux candidats - métiers de la prévention, de l'accompagnement à la santé et du bien-être

Madame la candidate, Monsieur le candidat,

Vous avez déclaré votre candidature aux élections législatives de 2022.

La Confédération nationale des professionnels de la prévention, de l'accompagnement à la santé et du bien-être, organisation professionnelle créée récemment, a des attentes dont elle souhaite s'ouvrir à vous.

En France, les métiers de la prévention, de l'accompagnement à la santé et du bien-être représentent plus de 200.000 emplois. Ces métiers constituent un secteur économique en plein développement. Ils répondent à une forte attente sociétale pour des pratiques de soins en complémentarité avec les professions de santé. Ils s'inscrivent dans un grand mouvement international généralement caractérisé par le concept anglo-saxon de « care ».

Pour autant, en droit français, ces métiers, ne font l'objet d'aucune réglementation spécifique. Ils sont maintenus dans une zone grise tant administrative, sociale que fiscale. Une situation en totale contradiction avec la réalité économique et sociale d'un secteur d'activité actif et producteur d'emplois.

Ce délaissement administratif, social et fiscal induit de nombreuses difficultés pour les professionnels concernés et les administrations en charge de leurs activités :

- **Une incertitude sur le statut social** : la catégorie profession libérale non réglementée n'est plus reconnue par l'URSSAF. De ce fait nous sommes parfois considérés comme des artisans, d'autre fois comme des commerçants, alors que nous exerçons clairement une profession libérale.
- **Une incohérence quant au statut fiscal** : les URSSAF nous considérant comme commerçants ou artisans, nous sommes imposés au BIC alors qu'en tant que profession non réglementée nous devrions être imposés au BNC.
- **Des incertitudes quant aux caisses de rattachement** : les activités de la santé humaine et du bien-être sont par nature libérales et de ce fait devraient être prises en charge par la CIPAV pour leur prévoyance vieillesse et par l'URSSAF comme CFE compétent.
- **Un flou quant au code APE applicable** : l'absence de normalisation du code APE applicable aux professions concernées conduit à des attributions diverses et complique la tâche des praticiens qui, eux-mêmes, ne savent plus quel code adopter.
- **Des blocages quant à l'accès aux fonds de formation** : notre classement en tant qu'artisans, voire commerçants, empêche nombre de nouveaux installés d'accéder à la formation

professionnelle, les OPCA de référence ne les reconnaissant pas et ce, malgré l'acquittement de leurs cotisations obligatoires.

- **L'absence de ministère de référence clairement identifié** lié au flou de la réglementation appliquée à nos professions.

Les difficultés qui résultent de ces incertitudes ont connu leur point d'orgue durant la crise sanitaire, puisque personne ne savait de quelle réglementation nos métiers relevaient, conduisant localement à l'application de règles et contraintes disparates, voire incohérentes.

C'est pourquoi la Confédération nationale des professionnels de la prévention, de l'accompagnement à la santé et du bien-être, tenait à vous faire connaître ses attentes :

- **Reconnaissance comme profession libérale** : puisque les professionnels du « care » répondent à la définition des professions libérales.
- **Création d'une branche professionnelle** : l'Europe exige que tout métier soit encadré dans une branche professionnelle. Ce qui n'est pas le cas pour nos professions. Il est donc urgent de trouver une branche professionnelle pour nos métiers émergents.
- **Code APE 8690F** : nous souhaitons un regroupement unique sous le code 8690F qui correspond le mieux à nos activités.
- **Réglementation du socle de formation** : l'encadrement de nos professions passe par la définition d'un socle de formation minimum et règlementé.

Nous vous prions de croire, Madame la candidate, Monsieur le candidat, en l'expression de nos plus sincères salutations.

Jacques LAURENT  
Secrétaire général